

CHRÉTIENS DIVORCÉS

Chemins d'Espérance



EDITO

Tous les grands textes de l'Église ont besoin d'un temps de réception

Ce n'est pas du jour au lendemain que ce qui apporte quelque nouveauté est accueilli, reçu, vécu rapidement et avec enthousiasme par tout le peuple de Dieu. 50 ans après Vatican II, sa réception est loin d'être terminée. Alors que, pour beaucoup, l'exhortation *Amoris Laetitia* ne fait que reprendre le cœur de l'Évangile, nous voyons bien que des réticences s'expriment, notamment au plus haut niveau.

Le cardinal Francesco Coccopalmerio, président du Conseil Pontifical pour l'interprétation des textes législatifs, vient de publier une interprétation que l'on peut dire autorisée du chapitre VIII 'Accompagner, discerner et intégrer la fragilité', qui est le volet le plus délicat et discuté. Il souligne la pleine cohérence d'*Amoris Laetitia* avec la doctrine de l'Église sur le mariage et son indissolubilité.

À propos des sacrements, il écrit : *"L'Église peut admettre aux sacrements de pénitence et de l'Eucharistie des fidèles qui se trouvent en union non-légitimes, pour lesquels il faut vérifier deux conditions essentielles : leur désir de changer une telle situation mais leur impossibilité de mettre en œuvre ce désir"*.

"Il est évident que les conditions essentielles dont il est question devront être soupesées par un discernement attentif et autorisé de la part de l'autorité ecclésiastique... le curé, qui connaît directement les personnes et peut, à cause de cela, exprimer un jugement adéquat sur ces situations délicates". Il n'exclut toutefois pas la création d'un service diocésain pour conseiller les curés ou auquel l'évêque pourrait transmettre les cas les plus difficiles. Il souligne aussi que

"les conférences épiscopales devraient émettre avec sollicitude des lignes directrices pour instruire fidèles et pasteurs sur ces questions délicates".

Certains évêquats l'ont déjà fait, comme les évêques de la région de Buenos Aires – dont le texte a été loué par le pape – ou ceux de Malte et d'Allemagne.

En France, l'appropriation de l'exhortation se fait progressivement mais lentement. Le service Famille et Société de la Conférence des évêques a lancé une enquête à l'automne sur l'intégration des personnes divorcées. 58 diocèses ont répondu, manifestant une grande diversité de pratiques : *"De l'absence totale de propositions dans quelques diocèses à une pluralité d'initiatives dans d'autres ; de la mise en route sur le sujet à l'appui sur une longue pratique ailleurs"*, relève Oranne de Mautort, directrice adjointe de ce service.

Dans 40 diocèses, des *petits groupes de partage*, souvent portés par les paroisses, parfois liés à un mouvement, permettent l'accueil et l'accompagnement des personnes séparées, divorcées et parfois remariées civilement. Les formules varient – réunions le soir, journées de retrouvailles, etc. – rendant impossible le décompte des personnes qui en bénéficient. *"Plus il y a de propositions, plus il y a de participants"* indique la CEF.

Sur les 8 diocèses qui indiquent plus de 60 participants, 7 disposent d'une équipe/personne missionnée pour la pastorale des personnes divorcées. Des temps de prière à l'occasion du remariage civil sont proposés dans 12 diocèses, un accueil individuel dans 9 autres.

L'exhortation ouvrant la voie à un itinéraire de discernement personnel et pastoral afin de permettre une participation plus entière à la vie de l'Église" des

(suite page 12)



SOMMAIRE

Numéro Spécial La Joie de L'Amour

- Présentation d'Amoris Laetitia2
- Le discernement personnel et pastoral
I à la lumière du chapitre 8.....8
- Accompagner, Intégrer, Discerner 14
- La non communion, un chemin de liberté,
une prière !18

Mise en œuvre

- Lettre des évêques de la région de
Buenos Aires aux prêtres20
- Lettre du pape François
à Mgr Sergio Alfredo Fenoy.....21
- Lettre de Mgr Dominique Lebrun22
- Les évêques de Malte - Mgr Jorge Ortega,
archevêque de Braga23
- Si nous ne voulons pas...24

Rédacteur en chef :
Bruno Laurent

Mise en page et images :
Martine Loloum

**L'équipe de rédaction
est composée
du père Bruno Laurent
et de personnes divorcées et
divorcées remariées**

Valérie Guérard,
Martine Loloum,
Monique Rouquié-Parriel,

Relecture : Comité de rédaction

Présentation d'Amoris Laetitia

Cinq point forts traversent les 8 chapitres de l'Exhortation apostolique... A lire et à reprendre sans oublier que, souvent la mission de l'Église ressemble à celle d'un hôpital de campagne.

I - Cette exhortation a une histoire

Elle a été précédée par deux sessions synodales ainsi que deux consultations des chrétiens du monde entier. Cela a mené à une découverte : les origines culturelles différentes ont une grande importance dans la manière d'aborder les questions... et dans les décisions finales. Il fallait donc éviter d'édicter des règles universelles et laisser à chaque culture le soin d'en préciser les contours.

Nous pouvons en tirer plusieurs conclusions :

- La question des divorcés est maintenant officiellement en débat dans l'Église.
- Les évêques sont divisés sur l'attitude à avoir, mais ce n'est pas un débat minoritaire.
- Le peuple chrétien a sa place dans les grandes réflexions de l'Église.
- Une conversion du regard a commencé à s'opérer, passant de la notion de discipline universelle à celle de pédagogie divine et d'attention aux cultures d'origine.

C'est dans ce contexte que le Pape François a écrit l'exhortation : Amoris Laetitia.

II - Présentation détaillée

1 - Le préambule

Le Pape part du constat que *"le désir de la famille reste vif"*, et donc que *"l'annonce chrétienne qui concerne la famille est vraiment une bonne nouvelle."* (n°1)

En même temps, il souligne la nécessité de continuer à approfondir certaines questions doctrinales, morales et spirituelles... (n°2). Il précise que le magistère ne doit pas trancher tous les débats doctrinaux... et que *"chaque principe général a besoin d'être inculturé."* (n°3) Il compare le parcours synodal à un polyèdre où toutes les facettes disent quelque chose d'unique... (n°4)

Et enfin, il propose un guide de lecture de cette exhortation : Pas de lecture générale hâtive... mais à prendre morceau par morceau, avec patience... Et que tous se sentent interpellés par le chapitre 8.

2 - Les trois premiers chapitres

Ces trois chapitres sont les trois dimensions à avoir toujours à l'esprit si on veut avoir un regard vrai sur la famille, et pouvoir y discerner les chemins de croissance auxquels Dieu appelle chacun.



Véritable patchwork de ce que les Pères du synode ont pu exprimer de la famille dans le monde entier.

Donc ce n'est pas simplement en regardant l'Écriture que nous pouvons discerner ces chemins de croissance...

Ce n'est pas non plus en regardant uniquement le contexte culturel et humain... ni en regardant l'enseignement doctrinal de l'Église... Mais il s'agit de conjuguer les trois. Ils sont inséparables.

Le chapitre premier nous fait rentrer dans la maison.

Nous y voyons d'abord le couple au centre qui nous est décrit à travers ces "deux grandioses premiers chapitres de la Genèse" qui nous en révèlent aussi bien la plénitude (ils sont à l'image de Dieu) que la mission. On est invité aussi à voir autour de la table les "enfants qui les accompagnent comme des plans d'olivier" qui ne demandent qu'à grandir... (Ps 127).

Dans ces familles, tout ne se passe pas de façon idéale car c'est aussi "un chemin de souffrance et de sang"... "C'est la présence de la douleur, du mal, de la violence qui brise la vie de la famille et son intime communion de vie et d'amour. Ce n'est pas pour rien que l'enseignement du Christ sur le mariage est inséré dans une discussion sur le divorce." (n°19)

Et ce chemin de souffrance et de sang, Jésus lui-même l'a vécu. C'est

pourquoi il conclut que la Parole de Dieu est une compagne de voyage sur ce chemin. (n°22)

Il poursuit en traversant toute la Bible, en épinglant qu'elle est faite de labeur, de tendresse, de pardon... tout cela étant chemin vers une communion qui soit image de la Trinité.

Le chapitre deux nous fait rentrer dans le concret de la vie des familles.

"Il convient de prêter attention à la réalité concrète, parce que les appels de l'Esprit se font entendre à travers les événements de l'histoire qui peuvent amener l'Église à une compréhension plus profonde de l'inépuisable mystère du mariage et de la famille." (n°31)

Ce chapitre est un véritable patchwork de ce que les Pères du synode ont pu exprimer de la famille dans le monde entier (n°32 à 49) avec le constat de la maladresse de l'Église qui a présenté le mariage comme un idéal abstrait, ce qui ne l'a pas rendu "désirable et attractif" alors qu'il faudrait en faire "un parcours dynamique de développement et d'épanouissement." (n°37)

Après la formulation de quelques défis, il lance en conclusion un appel (n°57) : "Les réalités qui nous préoccupent sont des défis. Ne tombons pas dans le piège de nous épuiser en lamentations auto-défensives,

au lieu de réveiller une créativité missionnaire. Dans toutes les situations, l'Église ressent la nécessité de dire une parole de vérité et d'espérance. Les grandes valeurs du mariage et de la famille chrétienne correspondent à la recherche qui traverse l'expérience humaine. Si nous voyons des difficultés, elles sont un appel à libérer en nous les énergies de l'espérance, en les traduisant en rêves prophétiques, en actions qui transforment et en imagination de la charité."

Le chapitre trois nous fait rentrer dans l'enseignement de l'Église.

Il appelle cela "le regard posé sur Jésus" ! La réflexion des chrétiens au long des siècles mène à un certain nombre d'affirmations qu'il reprend à sa façon : il enracine cet enseignement dans une contemplation du Christ, car ce n'est pas une doctrine froide, mais pleine de l'amour infini du Père. (n°59)

Le mariage est un don de Dieu. Il nous permet de retrouver le projet originel de Dieu. Il est racheté par le Christ qui nous restaure à l'image de la Trinité.

Après avoir traversé l'enseignement des papes en les enracinant fortement dans le Concile Vatican II, et spécialement

(suite page suivante)





Conjuguant leurs forces,
ils permettent à l'édifice
de tenir debout.

➤➤➤ Gaudium et Spes, il exprime les grandes lignes du sacrement de mariage en se reposant sur quelques affirmations fortes :

- Le mariage est une vocation qui doit donc être le fruit d'un discernement vocationnel.
- C'est le signe de l'amour du Christ pour l'Église, mais une analogie imparfaite. (n°73)
- La sexualité a comme objectif de favoriser un chemin de croissance dans l'amour.
- Les ministres du sacrement sont les époux eux-mêmes...

Et s'il y a des situations imparfaites, elles sont à regarder comme des lieux où on doit découvrir des semences du Verbe. Il parle donc de "pédagogie divine" (n°78) et édicte un principe général : "Tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition." (n°79)

Présentation d'Amoris Laetitia (suite)

Si le pape a mis ces trois chapitres en premier dans son exhortation, c'est qu'ils sont comme les piliers de cette œuvre de croissance et de discernement à laquelle il va inviter chacun d'entre nous.

Et le propre des piliers, c'est de ne pas être là pour eux-mêmes, mais de conjuguer leurs forces pour permettre à l'édifice de tenir debout.

3 - Suivent deux chapitres sur l'amour dans le mariage (Chapitres 4 et 5). Ils sont une magnifique méditation à partir de l'hymne à la charité de Saint Paul qui va jusqu'à parler de la dimension érotique de l'amour qui est "un don de Dieu qui embellit la rencontre des époux", et sur l'amour qui "donne toujours vie !"

4 - Dans le chapitre 6, 'Quelques perspectives pastorales', il rentre dans une autre perspective, celle de l'accompagnement... qui va courir dans les chapitres suivants.

Et pour cela, il commence par un appel vigoureux à l'Église qui doit prendre conscience de l'enjeu de l'accompagnement des couples : "Il s'agit de faire en sorte que les personnes puissent expérimenter que l'Évangile de la famille est une joie qui remplit le cœur et la vie tout entière... Notre devoir est de coopérer pour les semailles : le reste, c'est l'œuvre

de Dieu." (n°200) "Cela exige de toute l'Église une conversion missionnaire : il est nécessaire de ne pas s'en tenir à une annonce purement théorique et détachée des problèmes réels des gens... L'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine... Il ne s'agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs en répondant ainsi au besoin que l'on constate aujourd'hui, même dans les pays les plus sécularisés. De même on a souligné la nécessité d'une évangélisation qui dénonce les conditionnements culturels, sociaux et économiques... Voilà pourquoi il faut développer un dialogue et une coopération avec les structures sociales." (n°201)

Et il demande instamment que les paroisses, qu'il appelle "famille de familles" soient prioritairement orientées vers les familles.

Il trace les grandes lignes de cet accompagnement :

- La préparation au mariage.
- L'accompagnement des premières années de la vie de couple.
- L'accompagnement dans les temps de crises et de difficultés.
- L'accompagnement après les ruptures et les divorces.
- L'accompagnement des situations complexes.
- L'accompagnement des familles en deuil.

Ce qui est nouveau, c'est d'abord de demander que ce soit une priorité pour les paroisses. Mais aussi d'insister sur



Contempler l'autre avec les yeux de Dieu.

Flick@Warcio Basilio

l'accompagnement de tous, notamment des personnes séparées, divorcées et pas seulement des "divorcés-remariés" ! Lisez particulièrement les numéros 241-245.

5 - Le chapitre 8 : Accompagner, discerner et intégrer la fragilité

Il est, de l'aveu du Pape lui-même, celui par lequel tous doivent se sentir interpellés. Il est précédé bizarrement par le chapitre 7 sur l'appel à renforcer l'éducation des enfants.

Ce chapitre est lié par un fil rouge : l'éducation à la liberté. N'est-ce pas l'objet du chapitre 8 : accompagner pour un discernement qui ouvre à la liberté ?



D.R.

C'est d'ailleurs ce que remarque le Cardinal Schönborn dans ses entretiens sur Amoris Laetitia : "J'admire

cette finesse du pape François de faire précéder le chapitre sur la pastorale des situations difficiles par celui sur l'éducation. C'est très éclairant pour la praxis pastorale de l'Église et le «réalisme patient» exigé par l'amour : "proposer de petits pas qui peuvent être compris, acceptés et valorisés" (AL 271). On a la clé du chapitre 8. Ce qu'il dit de la famille, ecclesiola, il le dit de l'Église."

Accompagner, discerner et intégrer la fragilité. Ces trois verbes sont essentiels pour bien comprendre le chemin que l'Église doit emprunter avec ceux qui sont en situation de fragilité. On sent le cœur du Bon Pasteur qui ne

veut perdre aucune de ses brebis : "Jésus lui-même se présente comme le Pasteur de cent brebis, non pas de quatre-vingt-dix-neuf. Il les veut toutes. Si on est conscient de cela, il sera possible qu'à tous, croyants ou loin de la

foi, puisse parvenir le baume de la miséricorde comme signe du Règne de Dieu déjà présent au milieu de nous." (n°309)

C'est dans ce chapitre qu'est détaillée la démarche de discernement tenant compte aussi bien de l'Écriture que de l'enseignement de l'Église face aux situations concrètes dans lesquelles vivent les personnes.

Mais je vais évoquer cela dans la partie suivante, à travers les grandes lignes de force de cette exhortation.

III – Cinq points forts qui traversent Amoris Laetitia

1– Le regard que le Pape porte sur les familles

C'est "un regard de foi et d'amour, de grâce et d'engagement" (n°29) qui permet de "contempler le Christ vivant dans tant d'histoires d'amour." (n°59)

Cela rejoint le regard de Jésus qui "a regardé avec amour et tendresse les femmes et les hommes qu'il a rencontrés, en accompagnant leurs pas avec vérité, patience et miséricorde, tout en annonçant les exigences du Royaume." (n°60) Et il lance un appel à "contempler chaque proche avec les yeux de Dieu et reconnaître le Christ en lui." (n°323)

Pour lui, "chaque mariage est une histoire de salut" (n°221) à laquelle Dieu est présent. Il veut y voir le salut en marche et non la rectitude morale. "L'amour fait confiance au point de reconnaître la lumière allumée

(suite page suivante)



Présentation d'Amoris Laetitia (suite)

» par Dieu qui se cache derrière l'obscurité, ou la braise qui brûle encore sous la cendre." (n°114)

Le regard du pape n'est pas un regard abstrait à partir d'énoncés doctrinaux, mais un regard de foi et d'amour sur les personnes en chemin.

2 – La logique du don

Toute l'exhortation est placée sous la logique du don (c'est ce qu'il met aussi sous le mot grâce).

- L'amour est un don. (1 Jn 4/7)
- Le mariage est un don. (n°61)
- Le sacrement est un don. (n°72)
- Les enfants sont un don. (n°223)
- La dimension érotique qui embellit la rencontre des époux est un don. (n°152)
- La loi est un don (n°295), c'est-à-dire qu'elle est faite non pour condamner mais pour aider à vivre.
- L'accueil de ces dons est source de fécondité pour toute la famille.



Nous sommes tous des familles en chemin.

3 – La pédagogie divine

C'est dans le n°78 qu'est clairement employée cette expression qui vient du texte final de la 2^e session synodale (n°53-54).

De quoi s'agit-il ?

Comment le Dieu de l'alliance s'y prend-il avec son peuple qui va d'infidélité en infidélité ?

Il ne lui dit pas : "Il faut que tu changes et ensuite nous reprendrons le chemin ensemble", mais l'inverse. Nous

sommes donc invités à sortir d'une vision binaire (le tout ou rien), mais à discerner les signes de la présence de Dieu dans la vie de ceux qui sont divorcés remariés par exemple et à les accompagner sur leur propre chemin de conversion et de sainteté.

Du n°296 au n°299, le Pape parle de la logique de l'intégration :

C'est la logique depuis le début de l'Église. (n°296)

"Il s'agit d'intégrer tout le monde", insiste le Pape. (n°297)

"La logique de l'intégration est la clé de leur accompagnement pastoral." (n°299)

Et même, pour que ce soit bien clair, le Pape met cette logique sous le titre : "Le discernement des situations dites 'irrégulières' "... Il dit qu'il n'aime pas ce terme car il n'y a que des personnes en chemin...

4 – Nous sommes tous sous la miséricorde

Il n'y a pas d'un côté les mariages et les familles qui fonctionnent bien, et de l'autre les familles bancales. Nous sommes tous des "viatores", des familles en chemin. Nous sommes tous sous le péché et tous, nous avons besoin de la miséricorde. C'est ce que Jésus a voulu faire découvrir à travers l'épisode de la femme adultère (Jean 8, 1-10).

N°305 : "Un pasteur ne peut se sentir satisfait en appliquant seulement les

D.R.

Avoir ce regard privilégié envers les plus fragiles.

lois morales pour ceux qui vivent des situations 'irrégulières' comme des pierres lancées à la figure des gens. C'est le cas des cœurs fermés qui se cachent ordinairement derrière les enseignements de l'Église pour s'asseoir sur la cathédre de Moïse... En croyant que tout est blanc ou noir, nous fermons parfois le chemin de la grâce et de la croissance et nous découvrons des chemins de sanctification qui rendent gloire à Dieu. Rappelons-nous qu'un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut-être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés." Au-delà des situations 'régulières' ou 'irrégulières', nous sommes tous des mendiants de la grâce...

N°308 : "Sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour ouvrant la voie à la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible. Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité : une Mère... (NDLR - Une Église) qui ne renonce pas au bien possible, même si elle court le risque de se salir avec la boue de la route."

Et il conclut en affirmant : "Nous ne pouvons pas oublier que la miséricorde n'est pas seulement l'agir du Père, mais

qu'elle devient le critère pour comprendre qui sont ses véritables enfants. En résumé, nous sommes invités à vivre de miséricorde parce qu'il nous a d'abord été fait miséricorde... La miséricorde est le pilier qui soutient la vie de l'Église... Nous nous comportons fréquemment comme des contrôleurs de la grâce et non comme des facilitateurs. Mais l'Église n'est pas une douane, elle est la maison paternelle où il y a de la place pour chacun avec sa vie difficile." (n°310)

N°311 : "Nous posons tant de conditions à la miséricorde que nous la vidons de son sens concret et de sa signification réelle, et c'est la pire façon de liquéfier l'Évangile."

Car, pour le Pape François, la miséricorde de Dieu à notre égard est 'imméritée, inconditionnelle et gratuite'. (n°297)

5 – L'attention aux plus fragiles est au centre de son exhortation

Dans l'histoire du Peuple de Dieu, l'attention aux pauvres, à la veuve et à l'orphelin est au cœur de la révélation. (Exode 3, 7-9, Matthieu 11, 3-6 ; 11, 25) Ce sont les préférés de Dieu... et ceux qui sont prêts à accueillir la Bonne Nouvelle.

Le Pape François nous invite aujourd'hui, nous aussi, à avoir ce regard privilégié envers les plus fragiles :

N°47 : "Je veux souligner que l'attention accordée, tant aux migrants qu'aux

personnes diversement aptes, est un signe de l'Esprit. Car, les deux situations sont paradigmatiques : elles mettent spécialement en évidence la manière dont on vit aujourd'hui la logique de l'accueil miséricordieux et de l'intégration des personnes fragiles."

Cela permet à François d'énoncer le cœur de son exhortation : "Dans les situations difficiles que vivent les personnes qui sont le plus dans le besoin, l'Église doit surtout avoir à cœur de les comprendre, de les consoler, de les intégrer, en évitant de leur imposer une série de normes, comme si celles-ci étaient un roc, avec pour effet qu'elles se sentent jugées et abandonnées précisément par cette Mère qui est appelée à les entourer de la miséricorde de Dieu. Ainsi, au lieu de leur offrir la force régénératrice de la grâce et la lumière de l'Évangile, certains veulent faire de ce dernier une doctrine, le transformer en 'pierres mortes à lancer contre les autres.'" (n° 49)

Aussi, dans chaque chapitre, le Pape consacrera une bonne partie de son attention aux familles blessées, en crise, ou en situation 'dite irrégulière'... car ce sont ceux-là qu'il faut accompagner en priorité. "N'oublions pas, a-t-il régulièrement répété, que souvent la mission de l'Église ressemble à celle d'un hôpital de campagne." (n°291) ■

Texte élaboré par Bruno Laurent, à partir des notes prises pendant la conférence de Guy de Lachaux.

Le discernement personnel et pastoral à la lumière du chapitre 8

*Pas d'abandon de l'idéal, notamment du mariage, bien sûr !
La loi structure, donne des repères. Jésus Christ veut une Église attentive
au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité et qui avance sur ce chemin
où il faut faire le lien entre Miséricorde et Vérité.*

Introduction

La dynamique d'ensemble du document *Amoris Laetitia* nous invite à une triple conversion :

1 - Une conversion du regard en rejoignant les gens dans leur situation réelle. Il s'agit d'adopter le regard du Christ avec une attention miséricordieuse aux situations concrètes : *"Il a regardé avec amour et tendresse les femmes et les hommes qu'il a rencontrés, en accompagnant leurs pas avec vérité, patience et miséricorde, tout en annonçant les exigences du Royaume de Dieu."* Ce n° 60 est une clé sur ce sujet.

C'est ce regard qui inspire la pastorale de l'Église pour aborder les questions de la famille *"Illuminée par le regard de Jésus Christ, elle (l'Église) se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de manière incomplète, tout en reconnaissant que la grâce de Dieu agit aussi dans leurs vies..."* (n° 291)

C'est un regard qui valorise ce qui est bon dans ce qui est vécu, qui invite au réalisme en rejoignant l'expérience réelle des couples, reconnaissant "que,

parfois, notre manière de présenter les convictions chrétiennes et la manière de traiter les personnes ont contribué à provoquer ce dont nous nous plaignons aujourd'hui" (lire tout le n°36.) Le chapitre 2 reprend toutes les réalités diverses des familles (les familles, au pluriel). Il s'agit de prêter attention à la réalité concrète des familles dans sa diversité.

Et "Jésus lui-même se présente comme le Pasteur de cent brebis, non pas de quatre-vingt-dix-neuf. Il les veut toutes." (n°309)



"Jésus les veut toutes."

Martine Laloum

2 - Une conversion de la compréhension de la doctrine de l'Église sur le mariage : le mariage est une vocation et la vie familiale est un chemin de croissance, de maturation permanente, un exode jamais terminé sur le chemin de la grâce. L'Amour est fait pour grandir. *"Aucune famille n'est une réalité céleste et constituée une fois pour toutes, mais la famille exige une maturation progressive de sa capacité d'aimer"* (n°325). L'Amour est un chemin et il faut l'accompagner.

Le mariage est un don. Le mariage chrétien est une bonne nouvelle pour tous : par le sacrement, il y ajoute la présence du Christ et de sa grâce. C'est une bonne nouvelle pour la société par la fécondité sociale des familles : *"De mille manières, rendre présent l'amour de Dieu dans la société."* (n°184)

La pastorale familiale ne doit pas être coupée du reste, elle doit être reliée à la diaconie, la préparation au baptême...

3 - Une conversion pastorale et missionnaire : il ne faut pas rester figé sur la conformité à la règle, mais sortir du permis-défendu et accompagner les familles sur ce chemin vers ce qui

est souhaitable. Il s'agit d'aider chacun à trouver sa place d'où l'importance : de discerner les situations, de la gradualité de la loi, de faire confiance à la conscience des personnes et au travail de la grâce, sur fond de la logique de la miséricorde qui imprègne tout le texte d'Amoris Laetitia. Cette conversion nous concerne tous, couples, pasteurs, acteurs de la pastorale familiale, communautés paroissiales.

Le chapitre 8 est essentiel pour bien saisir la portée du texte. Il donne l'esprit, le ton et le cadre d'interprétation de toute l'exhortation.

I/ Les éléments de cet accompagnement - discernement en vue d'une intégration

Le chapitre 8 donne les orientations pour accompagner, intégrer, discerner ; il est précédé du chapitre des enfants (ch. 7) où tout ce qui y est dit vaut pour chacun : il y a des étapes de croissance pour les enfants, comme il y a des étapes

pour la croissance des personnes. L'éducation suppose d'affiner sa manière de faire ; le but étant de former des chrétiens libres et responsables.

1) La gradualité dans la pastorale

(n° 293-295) prend en compte la croissance, valorise ce qui est déjà bon et ce qui peut mener à la plénitude du mariage. Prendre en compte la finitude humaine, c'est accepter que tout le monde soit sur un chemin : on est inséré dans l'histoire. *"Chaque être humain va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour définitif et absolu dans toute la vie personnelle et sociale de l'homme."* (n°295, citant Familiaris Consortio n° 9, de Jean-Paul II, 1981). *"Saint Jean-Paul II proposait ce qu'on appelle la 'loi de gradualité', conscient que l'être humain connaît, aime et accomplit le bien moral en suivant les étapes d'une croissance."* (n°295 citant FC n° 34)

La mise en œuvre de cet idéal est un chemin. Il faut accompagner les personnes en s'appuyant sur le bien déjà là et non en regardant exclusivement ce qui manque. Il serait immoral de demander à quelqu'un d'accomplir ce qu'il est incapable de faire. Ce chemin concerne toutes les situations, *"il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse"* (n°294) et de ne pas faire obstacle à la grâce avec le 'tout ou rien' qui exclut.

2) Le discernement dans les situations « dites irrégulières ».

(n° 296-300) (terme toujours mis entre guillemets car ce terme ne plaît pas au Pape qui préfère parler de fragilités, d'imperfection, ou de situations complexes). Le désir est d'intégrer tout le monde et d'aider chacun à trouver sa juste place. À situations différentes, discernements différents. La loi est la même pour tous mais l'effet de cette loi n'est pas le même pour chacun (cf. 300). Il faut

(suite page suivante)



Accompagner les personnes en s'appuyant sur le bien déjà là et non en regardant exclusivement ce qui manque.

Flickr - The_peuf

Le discernement personnel et pastoral à la lumière du chapitre 8 (suite de la page 9)

➤➤➤ distinguer les cas. *"Aussi, on peut comprendre qu'on ne devait pas attendre du synode ou de cette exhortation une nouvelle législation du genre canonique, applicable à tous les cas."* (lire tout le n°300). Il faut mieux honorer la conscience et la grâce, distinguer le mal objectif et la responsabilité personnelle. Le degré de responsabilité diffère car la loi est générale et ne peut pas prévoir tous les cas. *"Étant donné que le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas, les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes."* (n°300), avec la note 336 : *"pas davantage en ce qui concerne la discipline sacramentelle, étant donné que le discernement peut reconnaître que dans une situation particulière, il n'y a pas de faute grave."*

3) Les circonstances atténuantes dans le discernement pastoral. (n°301-303)

Le catéchisme parle de circonstances atténuantes – c'est une longue tradition de l'Église – qui soulignent que la liberté n'était pas toujours entière : en effet, la notion de péché grave implique la liberté, le plein consentement et la pleine conscience. Les circonstances atténuantes peuvent diminuer voire supprimer la responsabilité et donc, s'il n'y a pas péché grave, l'accès aux sacrements est possible. *"Un jugement négatif sur une situation objective n'implique pas un jugement sur l'imputabilité ou la culpabilité de la personne impliquée."* (n°302). Et le n°305 rappellera que,

"à cause des conditionnements ou des facteurs atténuants, il est possible que – dans une situation objective de péché – qui n'est pas subjectivement imputable ou qui ne l'est pas pleinement – l'on puisse vivre dans la grâce de Dieu, qu'on puisse aimer, et qu'on puisse également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité, en recevant à cet effet l'aide de l'Église." Avec la note 351 : *"Dans certains cas, il peut s'agir aussi de l'aide des sacrements. Voilà pourquoi, aux prêtres, je rappelle que le confessionnal ne doit pas être une salle de torture, mais un lieu de miséricorde du Seigneur... Je souligne également que l'eucharistie n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles."*

La pratique pastorale habituelle de l'Église en matière de sacrement est de regarder la situation objective. Il s'agit ici d'infléchir cette pratique, de sortir du seul 'permis/défendu' et de regarder la situation des personnes. Cela suppose un accompagnement de chaque situation particulière et un discernement plus fin. Un cas particulier ne peut pas devenir une règle : le pape nous

invite donc à faire ce travail ; le discernement va se faire en conscience avec d'autres et dans le temps.

4) Les normes et le discernement. (n°304-306)

Les normes que donne l'Église ne suffisent pas à saisir toutes les situations. La loi ne suffit pas pour déterminer la culpabilité. Il faut prendre en compte l'articulation entre loi et vie. St Thomas d'Aquin : *"Plus on entre dans les détails, plus les exceptions se multiplient. Il y a une raison théorique*



D.R.

Pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles.

qui fonctionne par déduction depuis un principe général, mais la raison pratique fonctionne différemment car elle doit faire un aller-retour avec l'expérience."

N°305 : la loi naturelle est pour l'Église un essai d'universalité. Elle peut évoluer ; par exemple jusque dans les années 50, il était de droit naturel irrévocable qu'une femme doit être soumise à son mari ! "La loi naturelle ne saurait donc être présentée comme un ensemble déjà constitué de règles qui s'imposent a priori au sujet moral, mais

elle est une source d'inspiration objective pour sa démarche, éminemment personnelle, de prise de décision." (n°305, citant la commission théologique internationale)

La règle ne suffit pas à elle toute seule car elle ne peut pas prendre en compte toutes les situations particulières et c'est la conscience qui décide en dernier ressort.

Il faut revaloriser la place de la conscience : "Il nous coûte de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leurs limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles." (n°37) "La conscience des personnes doit être mieux prise en compte par la praxis de l'Église dans certaines situations qui ne réalisent pas objectivement notre conception du mariage. Évidemment, il faut encourager la maturation d'une conscience éclairée, formée et accompagnée par le discernement responsable et sérieux du pasteur, et proposer une confiance toujours plus grande dans la grâce." (n°303 à lire en entier). Ce n'est pas une porte ouverte au subjectivisme ou au relativisme car la loi garde toute sa valeur d'interpellation, elle aide à prendre distance par rapport à notre désir menacé de s'enfermer sur lui-même. La communauté, de

ce point de vue, reste importante. La loi aide à ne pas nous égarer par ignorance, aveuglement des habitudes ou mauvaise évaluation. Elle aide à faire la vérité (voir les questions posées à la réflexion des divorcés remariés au n°300). La formation d'un jugement personnel est à faire au « for interne » ; on ne peut se contenter de rester au « for externe », à la loi objective. C'est de l'intérieur de la conscience que peut se faire un regard sur sa situation sous le regard de Dieu.

5) La logique de la miséricorde pastorale. (n° 307-312)

Une pastorale en noir et blanc rassure. Il n'y a pas dans AL d'abandon de l'idéal, notamment du mariage, bien sûr. La loi structure, donne des repères ; elle est nécessaire mais ne suffit pas . Et l'Esprit répand le bien au milieu de la fragilité : "De notre prise de conscience relative au poids des circonstances atténuantes – psychologiques, historiques, voire biologiques – il résulte que 'sans diminuer la valeur de l'idéal évangélique, il faut accompagner avec miséricorde et patience les étapes possibles de croissance des personnes qui se construisent jour après jour' ouvrant la voie à 'la miséricorde du Seigneur qui nous stimule à faire le bien qui est possible.' Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité : une Mère (suite page suivante) >>>



Le discernement personnel et pastoral à la lumière du chapitre 8

(suite de la page 11)



EDITO (suite)

>>> personnes divorcées et remariées, le diocèse de Rouen a pris l'initiative en confiant une mission à sept prêtres missionnaires de la Miséricorde. Dans d'autres diocèses – Le Havre, Versailles, Poitiers, Annecy, Lille, Toulouse... - la réflexion est en cours, autour de l'évêque et/ou de théologiens.

D'autres organisent des conférences pour présenter l'exhortation (Lille, Saintes, Reims...). Mais pour l'instant peu de choses semblent émerger.

Si nous ne voulons pas que cette exhortation devienne peu à peu lettre morte, à chacun de se mobiliser.

Interpellez votre évêque, votre pastorale familiale, vos communautés paroissiales ; travaillez et faites travailler cette exhortation extrêmement riche. **N'hésitez pas à nous envoyer vos témoignages ! ■**

Bruno Laurent.

>>> *qui, en même temps qu'elle exprime clairement son enseignement objectif, « ne renonce pas au bien possible, même [si elle] court le risque de se salir avec la boue de la route ».* (n°308)

La miséricorde est l'attribut le plus important de Dieu. Le chemin de l'évangile exige de se mouiller si nous voulons être témoin de cette miséricorde.

Il existe un double chemin : "[Jésus] a regardé avec amour et tendresse les femmes et les hommes qu'il a rencontrés, en accompagnant leurs pas avec vérité, patience et miséricorde, tout en annonçant les exigences du Royaume de Dieu." (n°60). D'où humilité et confiance de la part des fidèles invités à s'approcher des représentants de l'Église, et Amour et tendresse pour tout pasteur invité à comprendre les situations en vue d'aider à une meilleure intégration.

Sur ce chemin, il faut faire le lien entre Miséricorde et Vérité : ils ne vont pas l'un sans l'autre, mais pour faire cette union, il faut ajouter de la patience. De la patience, pour laisser la grâce agir ; pour les pasteurs, le discernement prend du temps ; patience pour faire l'unité dans les communautés, pour initier les prémisses du dialogue, pour que ce soit un chemin synodal pour chacun, et il faut continuer ce dialogue initié par le synode dans nos communautés.

II/ Les étapes du discernement personnel et pastoral

Il existe le discernement personnel au « for interne » (en conscience) et dans un dialogue, puis le discernement

pastoral au « for externe » qui prend en compte d'autres éléments objectifs de la communauté : est-ce que la mise en œuvre de ce qui a été discerné est possible sur ce secteur précis ?

1) L'attitude du discernement requiert :

- **Tout d'abord une attitude de prière**, une mise en relation avec Dieu, une disponibilité fondamentale, qui cherche la volonté de Dieu, ce qui va me rendre plus vivant ; c'est le désir d'être le disciple du Christ, de vraiment conformer sa vie à la suite du Christ. Là où je suis, chercher quelle est la meilleure réponse à l'amour que le Seigneur ne cesse de me donner.
- **La demande d'indifférence** en écartant pour l'instant les préférences qui sont les miennes et en renonçant à savoir l'issue du discernement ; sortir d'une attitude de revendication, de préférence personnelle, de défense d'une cause ou d'un groupe donné, pour ne vouloir que ce qui est ajusté à la volonté de Dieu et au bien commun (que je ne connais pas encore). On doit être comme dans une balance, à égalité. L'indifférence est une grâce à demander autant pour la personne que pour le pasteur. Il s'agit de chercher ce que le Saint Esprit va suggérer.
- **Prier avec la Parole de Dieu** : revisiter les textes sur le mariage mais aussi sur la miséricorde, le pardon, l'attitude de Jésus à l'égard de ceux qu'Il rencontre : la samaritaine, la femme adultère ; la parole de Dieu me resitue et me révèle



*Sur ce chemin, il faut faire le lien
entre Miséricorde et Vérité.*

où j'en suis de ma relation à Dieu.

- **Recueillir les éléments objectifs du discernement** (les questions posées par le n°300) : mener ce chemin en vérité et en charité.
- **Écouter les mouvements de son cœur** : consolations, mouvement de joie, désolations, appels ressentis du Seigneur pour connaître où l'Esprit m'appelle et où il ne désire pas que j'aille.
- **Dialoguer avec un responsable de l'Église au « for interne », avec un écoutant** (un missionnaire de la miséricorde, un délégué pastoral, un(e) accompagnateur/trice...) : en conscience, voir en vérité où j'en suis et quels pas ou petits pas peuvent être faits dans la direction d'une meilleure intégration dans la vie de l'Église, y compris dans l'accès aux sacrements. L'écoutant rappelle aussi les exigences de l'Église mais se met au service du frère.

2) Le discernement pastoral

Selon les cas, il peut y avoir ce second temps : le discernement personnel effectué, il s'agit de voir concrètement ce qui peut être fait dans ma communauté. Quel est le pas qui peut être fait pour une plus grande intégration à la vie de l'Église ? Ceci se discerne avec le curé local, l'acteur pastoral, le/la responsable de mouvement, etc. car il y

a des éléments objectifs à prendre en compte : la possibilité de scandale, les circonstances locales, l'exemple donné aux autres... C'est l'examen au for externe, cette fois-ci. La difficulté sera en effet d'articuler for interne et for externe. Cela suppose au niveau local dialogue, communication, échange, avec de la patience, de la créativité, de la souplesse. L'accès aux sacrements n'est pas un droit. Il se peut que cela conduise à une certaine discrétion, à découvrir une nouvelle façon de participer à la vie de l'Église, ou bien peut être à rendre publique une démarche particulière de réconciliation (?), ou à trouver un nouveau lieu d'insertion (?), etc.

PS, après question : Paix, joie, modestie, humilité permettent de penser que le discernement a été juste. La décision unifie la personne. La confirmation externe de l'accompagnateur est nécessaire, après la confirmation interne (les consolations). ■

Par Alain Thomasset, sj,
Centre Sèvres - Faculté jésuite de Paris

Conférence du 4 décembre à Orsay.
(texte élaboré à partir du plan donné par le P. Thomasset et des notes prises par les participants, texte relu par l'orateur..)

Chrétiens Divorcés *Chemins d'Espérance*

27 avenue de Choisy - 75013 Paris

Secrétariat : 06 13 14 95 44

Site : chretiensdivorces.org

Objet de l'association

Association loi de 1901

fondée pour "créer, animer, gérer, au sein de l'Église catholique, dans l'esprit de l'Évangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce. Dans ce but, l'association peut entreprendre toute action jugée utile, notamment diffuser un bulletin de liaison périodique, publier des documents ou organiser des manifestations". (article 3, Objet)

- **Monique Rouquié-Parriel**, Présidente
- **Gérard Bourmault**, Vice-président
- **Jacques Tiberghien** Trésorier
- **Marc Rossé**, Trésorier adjoint
- **Raphaëlle Tiberghien**, Secrétaire
- **Vincent Sermage**, Vérificateur des comptes





D.R.

Nombreux sur mon chemin..

Trois mots clés, qui, à partir de ma situation de divorcée, puis divorcée remariée, m'ont aidée à enrichir ma relation avec Dieu.

Dans ma situation maritale, je vivais un enfermement que j'étais alors bien incapable de rompre : j'en ai pris conscience au bout de 20 ans de mariage, mon corps criait à ma place les maux que je ne pouvais dire, de plus, je voyais dans cette division ma relation avec Dieu en danger, alors j'ai choisi la vie et je suis partie.

Ma première grande rencontre avec le Seigneur s'est passée le jour où j'ai reçu l'Eucharistie, j'avais alors 7 ans. Dieu a ensuite mis sur mon chemin de nombreuses personnes pour m'accompagner : elles ont toutes participé à la personne que je suis aujourd'hui.

Accompagner

Dans ce témoignage, je parlerai particulièrement de 4 accompagnements qui m'ont permis à chaque fois d'approfondir ma relation à Dieu dans ma vie :

Accompagner Intégrer Discerner

Une démarche de discernement au sein d'un couple qui aboutit à 2 conclusions différentes...

- **Tout d'abord un prêtre m'a accompagné pendant 20 ans** : il m'a fait découvrir que Dieu est un Père miséricordieux plein d'Amour et de patience face à mes faiblesses.

C'est une relation forte qui s'est construite avec Dieu par l'intermédiaire de ce prêtre ; je me savais Aimée de Dieu, telle que j'étais ; aussi, j'ai revisité longuement dans la prière ma décision de partir et une fois la décision prise, jamais je ne me suis sentie abandonnée de Dieu ;

- **Je ne peux nier le rôle de Lucien, mon mari actuel** : nous nous sommes accompagnés mutuellement dans la découverte de ce chemin en Dieu ; il m'a aidée à me reconstruire humainement, à libérer ma gorge nouée et ma parole, m'a permis de partager ma foi, d'être reconnue et aimée telle que j'étais.

- Notre amour, pourtant interdit aux yeux de l'Église, nous permettait à l'un et l'autre de grandir dans la foi et l'amour du Christ.

Conscients tous deux d'être accompagnés par le Christ sur nos chemins imparfaits et de la valeur de notre relation, nous avons désiré quelques

années plus tard nous remariar civillement ; ceci après avoir mis nos vies sous le regard de Dieu pendant un temps de prière un mois avant notre mariage.

- **Un autre type d'accompagnement avec le groupe divorcés du diocèse** qui s'était constitué suite aux synodes des évêques en 2000 : Dans ce groupe, j'ai pu crier ma colère, ma souffrance de n'avoir pu être fidèle au sacrement, ce sentiment d'exclusion par le rejet de mon ancienne communauté. La personne qui animait ce groupe ainsi que les membres participants étaient cette oreille attentive de l'Église qui ne jugeait pas et qui permettait de mettre nos maux en mots.

Pendant ce temps de révolte et de grande colère, j'ai continué à communier : Comment survivre en n'ayant pas accès aux sacrements, sans pouvoir



D.R.

Cette oreille attentive de l'Église ne jugeait pas, Elle permettait de mettre nos maux en mots..



*J'intégrais qu'être reliée à cette Église,
c'était être relié au Corps du Christ
au-delà de nos pauvretés.*

recevoir le corps du Christ ? Mon incompréhension était tellement grande que je me renseignais même sur les autres religions chrétiennes !

Peu à peu, à travers ce chemin de révolte et les réflexions menées par le groupe s'est dégagé une spiritualité ancrée dans notre vie : suite à notre expérience de souffrance due à une séparation, à un divorce et suite à notre sentiment d'exclusion de l'Église, nous étions convaincus que nous avions à trouver un chemin pour vivre de l'amour de Dieu : la recherche de ce chemin, nous paraissant vitale.

Ce chemin s'est fait pour moi petit à petit, au rythme de nos rencontres, des temps de retraite, des temps de prière plutôt clairsemés ; jamais je ne me suis sentie abandonnée de Dieu mais Dieu faisait patiemment son chemin dans tout ce chaos de nos vies, me pacifiant petit à petit : un chemin qui s'est développé avec mon intégration dans une paroisse du diocèse voisin, le diocèse de Saint-Denis.

Je retrouve aujourd'hui ce chemin dans Amoris Laetitia et aussi avec la loi de gradualité. Quel bonheur de voir que l'intuition de notre petit groupe est aussi le langage de l'Église !

Intégrer

Intégrer commence déjà par se sentir accueillie tel qu'on est, là où on en est, avec ses cris, ses souffrances et ses

colères. J'ai été accueillie par un prêtre du diocèse voisin ; cet accueil a été essentiel pour moi : il a pansé mes blessures causées par le rejet des chrétiens de ma communauté face à ma décision de divorcer. Non seulement, j'ai été accueillie mais aussi mise en responsabilité au sein de l'équipe du catéchuménat.

L'accueil de ce prêtre, associé à celui du diocèse ayant mis à disposition un groupe pour accueillir les personnes en situation de divorce a changé complètement mon regard sur l'Église : je n'avais plus un regard qui jugeait mais un regard d'amour sur cette Église imparfaite, en chemin. Le fait d'avoir été ainsi intégrée m'a permis à mon tour d'intégrer que nous étions tous en chemin, qu'être reliée à cette Église, c'était être reliée au Corps du Christ au-delà de nos pauvretés. Qui étais-je alors pour juger ceux qui m'avaient rejetée ? Ce chemin m'a permis de déposer mes colères, et ainsi reliée au Corps du Christ de panser mes blessures.

J'avais rencontré dans ce prêtre, cette communauté, ce groupe du diocèse et le regard bienveillant de l'Église. Il faut du temps, de la patience et tellement d'écoute pour se laisser accueillir... mais c'est par chacun de nous que l'Esprit passe et pacifie la personne blessée.

Ce nouveau regard sur l'Église m'a aidée à accepter de regarder de plus près

ce à quoi Dieu m'appelait en vivant l'obéissance à l'Église. Pendant une retraite, j'ai pris la décision de ne plus vivre la communion Eucharistique. Le Christ m'a embarquée dans un chemin de confiance, de foi et d'écoute pour Se laisser accueillir par moi... mais c'est par chacun de nous que l'Esprit passe et pacifie la personne blessée.

*Le nouveau regard sur l'Église
m'a aidée à accepter de regarder de plus près ce à quoi
Dieu m'appelait en vivant
l'obéissance à l'Église.*

Pendant une retraite, j'ai pris la décision de ne plus vivre la communion Eucharistique. Oui, le Christ m'a embarquée dans un chemin de confiance et de foi que j'ai découvert au jour le jour : en acceptant de ne plus communier, je renonçais à un cœur à cœur avec le Christ qui me nourrissait depuis l'âge de mes 7 ans ! Mes larmes peu à peu ont été remplacées par cet acte de foi : **"Seigneur, toi qui peux guérir à distance le serviteur du centurion, viens aussi habiter mon cœur sans passer par l'hostie consacrée."**

Certains parlent de communion de désir mais pour moi, c'était bien plus, par cet acte de foi, je vivais la présence Eucharistique en temps réel. C'est au sein des groupes *(suite page suivante)* >>>

Accompagner Intégrer Discerner (suite de la page 15)

» du diocèse que j'ai le plus partagé ce chemin que je faisais pour vivre l'Eucharistie autrement, à partir de ce chemin d'abandon et de lâcher prise. A travers mon expérience, je peux dire toute la richesse de ce verbe "Intégrer."

Intégrer une personne en situation de fragilité : c'est l'écouter, l'accueillir, la respecter, la mettre sur un chemin de pacification, c'est lui permettre d'être en Église, reliée au corps du Christ, lui donner de vivre les béatitudes en découvrant l'amour et la miséricorde de Dieu à travers les personnes rencontrées.

Intégrer, c'est permettre au grain de blé que je suis, d'accepter ses morts, ses fragilités pour renaître et porter du fruit.

Après avoir été moi-même pacifiée revivifiée, ce fut mon tour de participer à cette mission dans la pastorale familiale auprès des séparés, divorcés, remariés et conjoints que mon évêque me confie depuis 6 ans.

Discerner

Discerner dans ma vie la main de Dieu et chercher si j'agis en vérité avec ce que je suis ; intuitivement, dès l'adolescence j'ai toujours cru dans mon cœur profond que faire la vérité était intimement liée à ma relation avec Dieu. Les

accompagnements personnels que j'ai eus la chance d'avoir, les temps de retraite et plus récemment la découverte de la spiritualité jésuite selon St Ignace de Loyola m'ont encore plus orientée sur la relecture de ma vie sous le regard de Dieu. Suite à ces retraites, j'ai ressenti le besoin d'être accompagnée à nouveau dans ma vie spirituelle : Dieu a mis sur mon chemin le prêtre qui m'accompagne actuellement.

Il y a un an, à l'occasion de nos dix ans de mariage, Lucien et moi-même avons fait une relecture de notre engagement sur notre vie et notre relation à Dieu ; cette relecture a donné lieu à un temps de prière et de témoignages en présence de nos familles et amis. Cette année, j'ai été complètement désorientée par mon ressentiment vis-à-vis de ma mère. Des colères très anciennes, des peurs d'être engloutie et manipulée ont surgi face à une récente dépendance physique de sa part réduisant sa mobilité ; j'étais horrifiée de ce que je constatais, incapable de la toucher, moi qui étais infirmière et je culpabilisais de ne pouvoir l'aimer. Cette situation me minait et j'avais beaucoup de mal à prier.

C'est alors que j'ai pensé à entreprendre un discernement avec le prêtre qui m'accompagne en vue de recevoir à nouveau le sacrement de l'Eucharistie et bien sûr pour regarder si c'était la volonté de Dieu. Avant d'entreprendre cette démarche, mon accompagnateur m'a engagée à relire

les fruits reçus depuis que je ne recevais plus l'Eucharistie. Étant en responsabilité au niveau du diocèse, j'ai aussi voulu informer mon évêque de cette démarche en lui relatant ce qui la motivait : il m'a fortement encouragée à entreprendre ce discernement.

La tentation était grande de me dire que j'y avais droit.

Mais j'ai vite vu à quel point je m'éloignais du sens de l'Eucharistie, rien qu'en revisitant ce que j'avais reçu en acceptant pendant 14 ans cette exigence de ne pas communier ; j'ai reçu le plus beau des cadeaux, celui de pouvoir comprendre la première des béatitudes : "Heureux ceux qui ont une âme de pauvre car le royaume des cieux est à eux" (Mt 5, 3-12) ; cette grande fragilité vécue à travers le divorce puis en se laissant démunir même de l'Eucharistie a fait grandir ma confiance en Dieu ; cet acte d'abandon et de grande confiance m'a fait comprendre toute la richesse de cette béatitude de la pauvreté ; c'est cette même pauvreté qui m'a amené sur le chemin du pardon, à reconnaître mes limites et ma part de responsabilité dans l'échec de mon mariage.

Or c'est cette pauvreté même, cette grande pauvreté ressentie face à ma mère qui me ramène sur ce chemin vers l'Eucharistie !

Cette constatation a été le signe pour débiter ce discernement qui a duré plusieurs mois : un chemin en 6 points selon le plan suggéré par Mgr Thomas ;



D.R.

nous retrouvons les mêmes items nommés par le Pape François dans *Amoris Laetitia*.

1. Relire les conditions de mon premier mariage.
2. Évaluer les dommages causés par la séparation auprès du premier conjoint, des enfants, si une part de responsabilité reconnue a pu mener sur un chemin de pardon.
3. Regarder l'attitude actuelle et non agressive vis-à-vis du premier conjoint et vis-à-vis de l'Église.
4. La durée et la qualité de mon second couple.
- et 5. La qualité de vie spirituelle du couple.
6. Recueillir les éléments d'ouverture et de dialogue avec d'autres chrétiens.

Lorsque sur ces 6 points pris ensemble, le jugement de conscience est largement positif, il devient signe que les époux remariés ne sont pas en état de rupture avec Dieu mais proches de la communion avec Lui. Ce discernement éclaire et promeut leur liberté de conscience mais ne change pas la situation canonique et officielle de l'Église. Ces 6 points du discernement m'ont permis de revisiter comment Dieu

avait pacifié ma vie, combien ma relation et ma confiance en Dieu avaient grandi à travers mon couple actuel, mes enfants et toutes les personnes mises sur mon chemin ; que malgré notre divorce, nous avons pu transmettre auprès de nos enfants respectifs des valeurs à travers notre couple en amour générosité et ouverture ; que mon premier conjoint avait refait sa vie et qu'un chemin de pardon avait pu être exprimé de ma part. Sans parler de ma mission actuelle : jamais, je n'aurais cru il y a 16 ans pouvoir servir Dieu dans l'Église auprès des plus petits de la pastorale familiale et recevoir autant de signes de la présence de l'Esprit à travers tous ces échanges !

Tout au long de ce discernement mon cœur s'est laissé toucher, a été inondé en action de grâces devant autant de cadeaux !

Dans mon cœur, un retournement s'est produit et mes rapports avec ma mère ont bougé ! Je peux la toucher et nos rapports sont plus faciles.

Suite à ce discernement avec mon accompagnateur, j'ai choisi en conscience de communier à nouveau ayant besoin

de recevoir les forces de l'Eucharistie pour accompagner ma mère. Ce discernement m'a remis devant ma très grande pauvreté face à la miséricorde de Dieu et cette prière "*Je ne suis pas dire de te recevoir, mais dis seulement une parole et je serai guérie*" est encore plus chargée de sens. Depuis mes premières communions, je vis une grande sérénité et un profond désir de rencontre avec le Seigneur à chaque temps de prière.

Lucien, mon conjoint a fait aussi de son côté le même discernement avec son accompagnateur avec les mêmes constats mais a désiré poursuivre une non communion - prière et être ainsi en lien avec tous ceux qui ne communient pas. Il a choisi de vivre le sacrement de réconciliation qui l'a ouvert à la plénitude de l'Amour de Dieu. J'ai été complètement déroutée par son choix et il m'a fallu plusieurs semaines pour accepter que son choix soit différent du mien.

Accompagner Intégrer et Discerner, 3 verbes qui ont été essentiels pour permettre à Dieu d'être présent à travers mes fragilités et dans ma vie. ■

Valérie. *Diocèse Saint Denis (93)*

La non communion, un chemin de liberté, une prière !

*Un discernement : reconnaître la place de Dieu
et redonner à Dieu toute sa place.*

Lucien, l'époux de Valérie prend une décision différente.

*Il y eut un soir,
il y eut un matin !
Il y eut un hier,
il y a un aujourd'hui !*

6 mois de discernement au bout duquel ce sacrement de réconciliation vient m'ouvrir dans la plénitude de l'amour de Dieu, vient tout réajuster à la dimension de l'Amour de notre Père.

Chemin de toujours

Depuis 15 ans, j'entends le Christ me dire "Prenez et mangez en TOUS ... TOUS ... TOUS." Pendant 15 ans, parce que pécheur, j'étais interdit de nourriture !

Depuis toujours Dieu est Là, réellement présent dans ma vie, dans ce monde en création.

Depuis Dieu se rend présent à ma conscience, à mon cœur pour y habiter, pour entrer en communion avec moi.

Dieu ne se mérite pas, Dieu se donne ! Dieu se donne à tout le monde, Dieu se donne à TOUS, Dieu se donne à moi !

En se donnant, Dieu nous apprend à dire "Notre Père", Il fait de moi son fils bien aimé, il m'apprend à être fils de l'Amour.

Aujourd'hui, rétabli fils de Dieu

Cette expérience de Dieu qui se donne fait partie de mon histoire, s'inscrit

dans l'histoire de la Bonne Nouvelle et travaille ma finitude pour l'accorder à l'Infini de l'Amour de Dieu.

La non communion désirée, comme le régime du sportif qui se prive pour atteindre de meilleures performances, cachait une blessure-rancœur ouverte et encore profonde due à cette Église-Mère qui rejette son enfant.

La non communion, solidarité avec tous ceux qui ne communient pas, était le refus de faire corps avec ce peuple de nantis et de justes qui, bedaine au vent, parle de Jésus crucifié en le faisant juge de tous les pécheurs du monde.

Quelle erreur de jugement voire quel péché aveugle que refuser un Dieu qui se donne !

Quelle erreur mortifère qui est de rejeter à nouveau Jésus qui se met à genou devant notre humanité, devant moi qui suis accueilli en pécheur !

C'est ainsi que le sacrement de réconciliation m'a permis de comprendre que ma non communion était un cache misère, une pseudo solidarité, un non sens de l'amour.

Fils de Dieu, accueille ce Dieu qui se donne à toi pour que tu le reçoives comme un Père !

Fils de Dieu, laisse toi accueillir dans l'Amour inconditionnel de Ton Père et reçois LA VIE !

Vivre de Dieu, entrer dans la liberté

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de sacrement de communion ou de non communion ! Par le sacrement de réconciliation, Dieu m'a rétabli Fils de Dieu, vivant de l'Amour de notre Père et animé par l'Esprit d'Amour et de Vie !

Aujourd'hui, avec ma finitude d'homme, j'entre sans complexe ni orgueil dans la réalité, dans la joie, dans la liberté, dans la jeunesse de Dieu.

- **Vivre du Dieu de la Vie**, c'est travailler pour que son nom soit sanctifié !
- **Vivre du Dieu de la Résurrection**, c'est travailler pour que son règne vienne !
- **Vivre du Dieu de l'Amour**, c'est travailler pour que sa volonté soit faite !

Aujourd'hui, je suis libre de prier avec le sacrement de la communion à condition que cela reste une prière de pardon au nom de l'Église qui se veut sainte, catholique et apostolique !

Aujourd'hui, je suis libre de prier avec le sacrement de la communion à condition que cela reste une prière de solidarité avec ce monde si loin de Dieu et tellement en manque de Lui.



**Quelle erreur de jugement, voire quel péché aveugle
que refuser un Dieu qui se donne !**

D.R.

Aujourd'hui, je suis libre de prier avec le sacrement de la communion avec comme exigence le devoir d'être sacrement de communion entre Dieu, notre Père et l'Humanité, notre sœur.

Oui, aujourd'hui, je me sens libre et non obligé par rapport à la communion-sacrement car au-delà, de mon péché, de mes péchés, malgré les lois de son Église, à travers la foi de son Église, Dieu est venu en communion avec moi dans ma vie, dans l'intime de mon intimité, dans mon Espérance d'homme.

Oui, aujourd'hui, la non-communion devient PRIERE !

*Il y eut un soir,
IL Y A DIEU, notre PÈRE !*

En conclusion

Au bout de ce discernement, aujourd'hui, je ne communie pas au corps et sang du Christ car, pendant tout le chemin de foi que sont mon divorce et remariage, le Christ est venu me chercher dans ma vie, dans mon être le plus intime pour devenir présence grandissante et agissante dans mon cœur et dans ma vie.

Ma non-communion est ma façon de lui rendre grâce et hommage pour

toute l'ingéniosité et travail que lui, le Christ a fait pour me rejoindre dans mon athéisme assumé et qu'il continue à faire pour me transformer en fils de Dieu. Ma non-communion a du sens et de la consistance parce qu'elle est devenue prière avec et pour tous ceux qui ne communient pas ou qui ne peuvent pas communier, parce qu'à travers moi, le Christ est présence agissante auprès de tous ceux qui ne croient pas, de tous ceux qui affirment son inexistence, de tous ceux qui sont tellement écrasés par leur souffrance ou leur vide existentiel qu'ils ne Lui laissent aucune place, aucune chance ! ■

Lucien. *Diocèse Saint Denis* (93)

Lettre des évêques de la région de Buenos Aires aux prêtres

Quelques critères communs pour l'application du chapitre VIII de Amoris laetitia

Chers prêtres,

Nous avons accueilli avec joie l'Exhortation Apostolique Amoris Laetitia, qui nous invite avant tout à favoriser la croissance de l'amour entre les époux et à encourager les jeunes pour qu'ils fassent le choix du mariage et de la famille. Ce sont là de grands thèmes qui ne devraient jamais être laissés de côté, ni être occultés par d'autres questions. François a ouvert plusieurs portes pour la pastorale familiale et nous sommes appelés à tirer profit de ce temps de miséricorde pour profiter, comme Église pèlerinante, de la richesse de ce que nous offrent les différents chapitres de l'exhortation apostolique.

Nous allons présentement nous arrêter uniquement sur le chapitre VIII, étant donné qu'il évoque les "orientations de l'évêque" (300) pour aider à faire un discernement sur le possible accès aux sacrements de certains divorcés engagés dans une nouvelle union. Nous pensons qu'il est bon que comme évêques d'une même province apostolique, nous puissions nous accorder sur quelques critères minimum. Nous les proposons sans présumer de l'autorité que chaque évêque a reçu dans son propre diocèse pour les préciser, les compléter, ou les limiter.

1. Tout d'abord, nous rappelons qu'il ne convient pas de parler "d'autorisation" d'accéder aux sacrements, mais d'un processus de discernement accompagné par un pasteur. C'est un discernement "personnel et pastoral." (n°300)

2. Sur ce chemin, le pasteur devra mettre l'accent sur l'annonce de la foi, le kérygme, qui stimule et renouvelle la rencontre avec le Christ vivant (n° 58).

3. Cet accompagnement pastoral est une mise en œuvre de la '*via caritatis*'. Nous sommes invités à suivre '*le chemin de Jésus, celui de la miséricorde et de l'intégration*' (296). Cet itinéraire requiert la charité pastorale du prêtre qui accueille le pénitent, l'écoute attentivement et lui montre le visage maternel de l'Église, tout en présumant aussi de son intention droite et de sa disposition à mettre toute sa vie sous la lumière de l'Évangile et de vivre la charité. (n° 306)

4. Ce chemin ne s'achève pas nécessairement dans les sacrements, mais peut passer par d'autres manières de s'intégrer davantage dans la vie de l'Église : une plus grande présence dans la communauté, la participation à des groupes de prière ou de réflexion, l'engagement dans différents services d'Église, etc... (n° 299)

5. Quand la situation concrète d'un couple le permet, particulièrement quand les époux sont tous deux des chrétiens engagés dans un chemin de foi, on peut envisager l'engagement à vivre dans la continence. Amoris Laetitia n'ignore pas les difficultés d'une telle option (n°329) et laisse ouverte la possibilité d'accéder au sacrement de la Réconciliation lorsqu'advient une chute par rapport à cet engagement (n° 364), reprenant l'enseignement de saint Jean Paul II au Cardinal W Baum, du 22 mars 1996).

6. Dans d'autres circonstances plus complexes, et quand la déclaration de nullité n'a pas pu être obtenue, cette option peut ne pas être réaliste. Cependant, dans ce cas aussi un chemin de discernement est possible. Si l'on parvient à reconnaître que, dans tel cas concret, des circonstances atténuent la responsabilité et l'imputabilité

(n°301-302), particulièrement quand une personne considère qu'elle tomberait dans une faute qui pénaliserait les enfants de la nouvelle union, Amoris Laetitia ouvre la possibilité d'un accès aux sacrements de la Réconciliation et de l'Eucharistie (notes n° 336 et 351). Ces sacrements permettront alors à la personne de continuer à murir et à croire avec la force de la grâce.

7. Mais il convient d'éviter de comprendre que cette possibilité représente un accès automatique aux sacrements, ou que n'importe quelle situation le permettrait. Ce qui est proposé est un discernement qui distingue chaque cas selon ce qu'il est. Par exemple "une nouvelle union après un divorce récent" ou "la situation d'une personne qui aurait à plusieurs reprises failli à ses engagements familiaux" (n° 298) ne requièrent pas la même attention pastorale. De même quand une personne fait une apologie ostentatoire de sa situation "comme si elle faisait partie de l'idéal chrétien" (n° 297). Dans ces cas plus délicats, nous, pasteurs, devons accompagner avec patience, en tâchant de proposer un chemin d'intégration. (n°. 297, 299)

8. Toujours, il est important d'inviter les personnes à se mettre en conscience devant Dieu, et pour cela l'examen de conscience que propose le n°300 d'Amoris Laetitia peut-être utile, en particulier ce qui concerne la manière dont les [divorcés remariés] se sont comportés envers leurs enfants, ou avec le conjoint abandonné. Quand il y aurait eu des injustices qui demeurent, l'accès aux sacrements serait particulièrement scandaleux.



9. Il peut être bon qu'un accès aux sacrements soit mis en œuvre de manière privée, surtout si des conflits sont prévisibles. De plus, il faut sans cesse accompagner toute la communauté pour que croisse en elle un esprit de compréhension et d'accueil, sans que cela crée obligatoirement des confusions dans l'enseignement de l'Église en ce qui concerne l'indissolubilité du mariage. La communauté est un l'objet de la miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite." (n° 297)

10. Un discernement ne se termine pas, puisqu'il est *"dynamique et doit demeurer toujours ouvert à de nouvelles étapes de croissance et à des décisions nouvelles qui permettront de réaliser l'idéal plus pleinement"* (n° 303), selon la *"loi de gradualité"* (n° 295), et en se confiant à l'aide de la grâce.

Nous sommes avant tout des pasteurs. Et pour cela nous voulons accueillir les paroles du Pape : *"J'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église."* (312)

Con afecto en Cristo.

Los Obispos de la Región
Lettre du 5 septembre 2016
(traduction Stéphane Duteurtre)



Lettre du pape François à Mgr Sergio Alfredo Fenoy, évêque de San Miguel et délégué des évêques de la région pastorale de Buenos Aires



Mon cher frère,

J'ai reçu l'écrit de la région pastorale Buenos Aires "critères de base pour l'application du chapitre 8 d'Amoris Laetitia." Je vous remercie beaucoup de me l'avoir envoyé, et je vous félicite pour le travail que vous avez accompli : un véritable exemple d'accompagnement des prêtres... et nous savons tous combien est nécessaire cette proximité de l'évêque avec son clergé et du clergé avec l'évêque. Le prochain, "le plus prochain" de l'évêque et le prêtre, et le commandement d'aimer son prochain comme soi-même, commence, pour nous autres évêques, précisément avec nos curés.

L'écrit est très bon et il explicite parfaitement le sens du chapitre 8 d'Amoris Laetitia. Il n'y a pas d'autre interprétation. Et je suis sûr que cela fera beaucoup de bien. Que le seigneur vous rétribue cet effort de charité pastorale. Et c'est précisément la charité pastorale qui nous pousse à sortir pour rencontrer ceux qui sont éloignés, et une fois que nous les avons rencontrés, à entamer un chemin d'accueil, d'accompagnement, de discernement et d'intégration dans la communauté ecclésiale. Nous savons que cela est fatigant, il s'agit d'une pastorale du 'corps à corps' qui ne se satisfait pas des médiations programmatiques, organisationnelles ou légales, même si elles peuvent être nécessaires. Simplement accueillir, accompagner, discerner, intégrer. Parmi ces quatre attitudes pastorales, la moins cultivée, la moins pratiquée est le discernement ; et je considère urgente la formation au discernement, personnelle et communautaire, dans nos séminaires et dans nos presbytères.

Pour finir, je voudrais rappeler qu'Amoris Laetitia est le fruit du travail et de l'horizon de toute l'Église, avec la médiation de deux synodes et du pape. C'est pourquoi je vous recommande une catéchèse complète de l'exhortation qui certainement aidera à la croissance, à la consolidation et à la sainteté de la famille.

Je vous remercie à nouveau du travail accompli et je vous encourage à aller de l'avant, dans les différentes communautés des diocèses, pour l'étude et la catéchèse d'Amoris Laetitia.

S'il vous plaît n'oubliez pas de prier et de faire prier pour moi.

Que Jésus vous bénisse et que la Sainte Vierge vous garde,
Fraternellement,

François.
Lettre du 5 septembre 2016



Lettre de Mgr Dominique Lebrun,

envoyée le 8 septembre 2015 aux personnes séparées, divorcées, divorcées remariées, membres de l'Église catholique.



Chers amis,

Les situations familiales sont diverses : célibat, vie en couple, mariage civil et religieux, avec ou sans enfants, veuvage, séparation, divorce, nouvelle union, remariage. Chacune est vécue très différemment par ses membres.

En fait, ces « situations » sont des itinéraires : chaque chrétien est en chemin.

Evêque du diocèse de Rouen, je m'adresse à vous, mariés devant Dieu dans le sacrement de mariage, aujourd'hui séparés, divorcés, peut-être remariés ou vivant une nouvelle union. Votre chemin n'est plus celui de la vie commune promise et espérée à votre mariage. Je sais que beaucoup ont l'impression d'être rejetés de la communauté, d'être condamnés.

Votre route est à la fois personnelle et liée à d'autres. Quoi qu'il en soit, **baptisés, vous faites partie de la communauté catholique.** Comme moi, vous êtes en chemin, un chemin éclairé par l'amour de Dieu, par votre foi en Jésus mais aussi un chemin avec des obstacles, des blessures, des fragilités.

Je viens vous demander pardon :

L'échec de votre mariage est devenu l'échec d'une vie, peut-être à cause de regards portés sur vous ou d'attitudes envers vous. En fait, votre divorce est une épreuve dans une vie tissée par l'amour qui a tant de visages et d'expressions.

Je vous demande pardon : L'indissolubilité de votre mariage est devenue un fardeau que vous portez comme une condamnation. C'était pour vous un chemin de liberté, d'amour, de miséricorde, et cela doit le demeurer pour tous.

Je vous demande pardon : le rappel de la loi vous atteint comme des pierres que Jésus a refusé de jeter sur la femme adultère. La loi est pourtant un chemin pour le bonheur.

Je vous demande pardon : L'impossibilité de recevoir les sacrements, pour les personnes divorcées engagées dans une nouvelle union, est devenue une exclusion. C'est et cela doit être un appel à vous accueillir avec plus de charité.

Humblement, la communauté catholique veut vous inclure dans son chemin de miséricorde. Après avoir beaucoup réfléchi, réuni deux synodes mondiaux, le Pape François nous demande de choisir la logique de l'intégration : *"Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde 'imméritée, inconditionnelle et gratuite'. Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Evangile."* (Amoris Laetitia n° 297).

Le Pape ne change pas l'idéal chrétien. Il ne le peut pas. Il ne le veut pas. **Le mariage reste le mariage.** Il écrit : "La loi est un don de Dieu qui indique un chemin, un don pour tous sans exception qu'on peut vivre par la force de la grâce. (n° 295) Cependant,

votre chemin demeure un chemin de baptisés appelés à la sainteté, comme le mien. C'est un appel à la conversion joyeuse, à une vie toujours plus unie au Christ, non à une perfection illusoire. C'est ce chemin de croissance que l'on appelle la « gradualité ».

Avec le Pape, avec la communauté catholique, je vous invite à célébrer l'appel à la sainteté en la fête de la Toussaint, mardi 1er novembre à 15h30 à la cathédrale. Nous passerons la porte de la miséricorde ensemble et nous prierons les vêpres. Nous rendrons grâce pour vos vies, pour tout l'amour qu'elles comportent. Je vous bénirai au nom de Dieu.

Nous prierons dans la grande joie des enfants d'une même famille réunie. Vous hésitez à venir ? Dites-vous qu'il y a une place pour vous dans la cathédrale, dans l'Église. Mais je ne vous en voudrais pas si vous n'y êtes pas. Je vous attendrai simplement et prierai pour vous.

J'espère que cela sera un nouveau départ et un encouragement.

Des personnes divorcées ou séparées demeurent dans une remarquable fidélité à leur conjoint. Nourries par les sacrements, elles continuent de vivre leur mariage avec audace et courage. C'est un précieux témoignage.

Des personnes divorcées vivant une nouvelle union participent aussi à la vie de nos communautés, sans communier au sacrement de l'Eucharistie. Je les remercie beaucoup. Elles sont souvent discrètes. Parfois, elles sont inquiètes, se demandent si elles font bien. D'autres ont décidé en conscience de communier. Elles s'interrogent aussi : qu'en pense la communauté, le prêtre ? Est-ce juste ?

Chaque situation, chaque chemin demande un discernement. Le Pape envisage que ce discernement permette de recevoir les sacrements, s'il n'y a pas de faute grave. Des « conditionnements » ou des « circonstances » atténuent la responsabilité. (n° 301/2)

Le Pape invite à prendre le temps du discernement. Je souhaite que ce 1er novembre soit une étape pour un nouveau chemin. N'allons pas trop vite ... ni trop lentement.

En cette année de la miséricorde, je nomme sept prêtres missionnaires de la miséricorde pour vous accueillir spécialement. Avec eux, vous pourrez examiner en toute discrétion votre conscience grâce à la Parole de Dieu. Les missionnaires écouteront vos questions. Ils vous transmettront celles du Pape. (n° 300)

Il faudra bien deux ou trois rencontres avec l'un des missionnaires pour débiter le chemin. Puis, vous pourrez, avec son accord, voir le chemin à accomplir avec votre communauté paroissiale. Chaque cas est particulier, dit le Pape. Certains parmi vous ont peut-être déjà fait une bonne partie du chemin. Je m'en réjouis.

En la fête de la Toussaint, je prierai pour vous et, j'espère, avec vous. En attendant, soyez assurés de mon amitié.

Dominique LEBRUN, Archevêque de Rouen.

Les évêques de Malte



Les évêques de Malte ont publié, le 8 janvier, leurs Critères pour l'application du chapitre VIII d'Amoris laetitia.

Ils demandent aux prêtres des deux diocèses de Malte d'être accueillants et charitables, afin de cheminer avec patience pour proposer un "processus de discernement" à celles "qui sont soit séparées, soit divorcées et qui sont entrées dans une nouvelle union."

Discernement

Pour les évêques maltais, la mission des pasteurs ne consiste pas à donner simplement une permission pour accéder aux sacrements, d'offrir des simples recettes ou de se substituer aux consciences. Ils rappellent la vocation de l'Église qui consiste à aider les personnes, avec patience, l'art de l'accompagnement, à former et illuminer les consciences afin que cela soit les personnes elles-mêmes qui parviennent à une décision sincère, face à Dieu, pour faire le plus grand bien possible.

Reprenant le §300, ils précisent que ce cheminement, cet accompagnement doit inclure un examen de conscience. Ce dernier doit permettre des moments de réflexion, de pénitence : Comment les personnes se sont-elles comportées avec les enfants ? Ont-elles tentées de se réconcilier avec le conjoint ? Quelle est la situation du partenaire abandonné ? L'option de vivre en frère et soeur ne peut pas être éludée.

"Si, au terme du processus de discernement, entrepris avec 'humilité, discrétion, amour de l'Église et de son enseignement, dans la recherche sincère de la volonté de Dieu et avec le désir de parvenir à y répondre de façon plus parfaite', une personne séparée ou divorcée vivant une nouvelle relation en arrive, avec une conscience informée et éclairée, à comprendre et croire qu'il

ou elle est en paix avec Dieu, il ou elle ne peut être exclu de la participation aux sacrements de réconciliation et de l'Eucharistie", affirment les évêques de Malte.

Ils soulignent aussi que le processus de discernement doit examiner la participation de ces divorcés remariés à la vie pastorale de l'Église." On ne doit pas exclure que ces personnes puissent devenir parrains", indiquent-ils.

Enfin, "pour éviter confusion et scandale chez les fidèles" un travail d'étude et de promotion des enseignements d'Amoris laetitia est nécessaire dans les communautés. Enseignements d'Amoris laetitia dans les communautés.

D'après La Croix et I Media.



Mgr Jorge Ortiga, archevêque de Braga

Au Portugal (où 70% des mariages se termineraient par un divorce), après des évêques d'Argentine (5 septembre 2016), de Malte (8 janvier 2017), d'Allemagne (1er février 2017) et de Belgique (mai 2017), Mgr Jorge Ortiga, archevêque de Braga, a publié le 17 janvier 2018 une lettre pastorale "Bâtir sa maison sur le roc", ainsi qu'un texte d'orientation de la pastorale familiale.

Il propose une interprétation beaucoup plus ouverte sur Amoris Laetitia envisageant même que toutes les personnes divorcées remariées puissent avoir accès aux sacrements si elles l'ont décidé en conscience. Pour lui, "La tâche des pasteurs n'est pas de se substituer à la conscience des gens."

Après des propos nuancés et insistants sur la diversité des situations des couples concernés, il indique qu' "en dernière instance, ce sera au couple de prendre sa décision devant Dieu" après avoir suivi un cheminement de discernement personnel et responsable avec un accompagnateur spirituel et dans la prière.

Pour l'accès à la communion, il précise "La tâche des pasteurs n'est pas de se substituer à la conscience des gens, ni d'offrir des recettes simples, mais de les aider patiemment à éclairer et forger leurs consciences pour qu'ils puissent prendre une décision sincère devant Dieu en faisant de leur mieux."

En France, après un long silence, plusieurs évêques ont commencé à prendre des initiatives vers une ouverture. Sans doute faut-il aussi pour les responsables de notre Église suivre, dans la prière et en conscience, un chemin de discernement avec l'aide du Saint-Esprit et dans l'Amour de Dieu.

D'après La Croix

Si nous ne voulons pas que cette exhortation devienne peu à peu lettre morte, à chacun de se mobiliser.



Depuis 1995, notre association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" crée, anime, gère, au sein de l'Église catholique, dans l'esprit de l'Évangile, un cadre d'accueil et de rencontre de personnes concernées par le divorce.

Dans le contexte actuel, il est important d'avoir plus d'adhérents, plus d'informations pour que la conversion pastorale et missionnaire souhaitée par le pape François se réalise.

Cette conversion nous concerne tous, couples, pasteurs, acteurs de la pastorale familiale, communautés paroissiales.

Notre journal voudrait se faire l'écho de ce qui se passe dans nos diocèses. Les témoignages des uns peuvent donner des idées à d'autres afin que chaque communauté puisse se mettre en marche...

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire avancer nos communautés paroissiales et par là notre Église.



✂ BULLETIN D'ADHÉSION 2018 (janvier à décembre)

Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" - 27 avenue de Choisy - 75013 PARIS.

Courriel : contact@chretiensdivorces.org - Site: chretiensdivorces.org

Nom (1) _____ Prénom _____

(1) pour les personnes morales, merci d'indiquer le nom de la personne responsable.

Vous êtes : Prêtre ☐ Diacre ☐ Délégué diocésain ☐ Religieux(se) ☐
Responsable d'un groupe ☐ Membre d'un groupe ☐ Sympathisant ☐

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Courriel _____

COTISATION (la cotisation ne doit cependant pas être un frein à votre adhésion à l'association) :

☐ personne seule : 25 € ☐ couple : 30 €

Mise à disposition d'anciens numéros (voir les thèmes sur le site) :

Antérieurs à 2015.....: Lot de 5 : 5€ (+frais d'envoi) - À partir de 2015 : Prix coûtant à l'unité (+frais d'envoi)

DON : ☐ Je fais un don de : _____ €

(à partir de 15 € de don, un reçu de déductibilités fiscale vous sera adressé – art. 200 du C.G.I.)

Soit un TOTAL : _____ € DATE : _____

Chèque établi à l'ordre de l'Association "Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance" et à adresser :
27 avenue de Choisy - 75013 Paris